

# Dernier clou dans le cercueil des cabines téléphoniques et de l'annuaire papier

## ENVIRONNEMENT



Dans les années à venir, le pays se videra de ses cabines téléphoniques et l'annuaire papier des particuliers tirera sa révérence. Deux décisions qui suivent l'abandon de ces outils, rendant d'autant plus sensible le besoin de couverture mobile en zone rurale, encore loin d'être complète.

La fin approche pour les cabines téléphoniques. Leur suppression décidée par la loi Macron en 2015 est désormais actée en pratique. La semaine dernière, [un décret publié au Journal officiel](#) a supprimé du Code des postes et communications électroniques l'obligation pour Orange de

construire et maintenir les publiphones. Avec un usage en baisse rapide depuis plusieurs années, le temps est bien compté pour cette ex-composante du service universel, qui vise à maintenir le réseau téléphonique en état.

Le décret entérine aussi la fin de l'obligation de fournir un annuaire papier, qui peut être remplacé par une version électronique. En 2018, Solocal [arrêtera totalement](#) de diffuser l'annuaire PagesBlanches, après l'avoir mis au rebut en Ile-de-France et dans quelques départements en province. Les PagesJaunes, elles, devraient continuer à exister sur papier tant qu'elles seront rentables.

« En prenant acte de la substituabilité des formes imprimée et électronique de l'annuaire, la loi est venue adapter le service universel [...] à l'évolution des usages et va dans le sens d'une modernisation de ce dernier » réagit le régulateur des télécoms, l'Arcep, [dans son avis](#), après délibération en février 2016.

## Le publiphone, un service qui a fait son temps

« Fin 2015, le trafic des publiphones devrait ainsi représenter moins de 1 % du trafic observé pour l'année 2000, et plus de 40 % des cabines téléphoniques implantées sur le territoire n'enregistrent aujourd'hui aucun trafic » rappelle encore l'autorité, pour qui les démanteler va dans le sens de l'histoire. Leur entretien est devenu bien trop coûteux pour le service qu'elles offrent.

Ce n'est pas faute d'avoir voulu adapter ces téléphones publics à de nouveaux usages. En 2010, Orange et JCDecaux [expérimentaient par exemple](#) une nouvelle cabine téléphonique sur Paris, avant son arrivée à Marseille fin 2011. Avec un design ouvert, elle proposait l'accès à quelques services en ligne intégrés, comme Bing, une cartographie de l'IGN, voire de la publicité localisée. Une volonté bien lointaine aujourd'hui.

L'autre nouveauté du décret est de réduire encore la contribution des autres opérateurs au service universel. Les concurrents d'Orange cofinancent chaque année l'entretien du réseau téléphonique ; avec [plus ou moins de rigueur](#). Pour le calcul du chiffre d'affaires de chaque opérateur (donc sa contribution), le texte étend l'abattement de cinq millions d'euros à 100 millions. Une bonne nouvelle selon l'Arcep, qui affirme qu'à montant égal entre 2013 et 2017, le nombre d'opérateurs financeurs passerait d'environ 80 à 15. Les plus petits acteurs seraient donc libérés des démarches liées. En novembre ([PDF](#)), l'Arcep prévoyait un peu moins de dix millions d'euros de reversement.

## La couverture mobile, de plus en plus critique

En supprimant progressivement les cabines, le décret rend la couverture mobile d'autant plus essentielle pour les zones les plus rurales de l'Hexagone. L'an dernier, des parlementaires s' alarmaient d'ailleurs de la disparition de ces équipements dans des zones sans service mobile. De quoi poser quelques soucis, notamment en termes de sécurité. Orange préviendra les communes concernées de ces démantèlements et s'est engagé à ne pas supprimer ces équipements dans des communes non-couvertes, affirmait le gouvernement [dans une réponse](#).

Cette couverture est devenue une urgence pour l'exécutif, qui s'est associé aux opérateurs en 2015 pour couvrir l'ensemble des centres-bourgs en 2G à la fin 2016, et en 3G à la mi-2017. Même si 99 % des bourgs sont couverts, la promesse sur la 2G n'est pas tenue, [comme nous le confirmait Bercy](#). Ce dernier peine à construire les dernières dizaines de pylônes publics sur lesquels les opérateurs doivent déployer des antennes mutualisées en zone blanche. Le tout sera sûrement installé dans les prochains mois, quand les derniers pylônes manquants sortiront de terre.



**Guénaël Pépin**

Journaliste jamais sans sa fibre, spécialiste du marché des télécoms, dénicheur d'initiatives et de replays innovants.

Publiée le 02/01/2017 à 11:30